

## Le travail des enfants

Selon les estimations, 114 millions d'enfants âgés de cinq à quatorze ans travaillent dans le monde; beaucoup d'entre eux le font dans des conditions dangereuses. Les causes du travail étant multiples, la solution de ce problème est complexe. L'UNICEF donne la priorité à l'instruction et intervient pour consolider les familles sur le plan local.

L'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, s'appuie sur 70 ans d'expérience dans le domaine de la coopération au développement et de l'aide d'urgence. L'UNICEF met tout en œuvre pour que les enfants puissent survivre et avoir une enfance préservée. La santé, l'alimentation, l'instruction, l'eau et l'hygiène ainsi que la protection des enfants contre les abus, l'exploitation, la violence et le HIV/Sida font partie de ses tâches centrales. L'UNICEF assure son financement uniquement grâce à des contributions volontaires.



© UNICEF/AFGA2009-00776/Noorani

Dans le monde, un enfant de 5 à 14 ans sur onze travaille. Au total, 114 millions d'enfants de moins de 14 ans et 37 millions d'enfants de 15 à 17 ans travaillent. C'est sur le continent africain que le pourcentage des enfants qui travaillent est le plus élevé: près de 20 pour cent des enfants sont concernés. En Afrique subsaharienne, on a même observé une augmentation du travail des enfants entre 2012 et 2016, alors qu'il reculait dans toutes les autres régions du monde.

Au lieu d'aller à l'école, des enfants charrient du charbon, se brûlent les mains au contact de l'acide tannique, polissent des pierres précieuses avec des loupes oculaires, nouent la laine des tapis avec leurs petits doigts ou travaillent en cachette dans les plantations.

Chaque jour pendant des heures. Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), la grande majorité des enfants travailleurs – 108 millions d'enfants ou 71 pour cent – sont employés dans le secteur agricole. 28 millions sont affectés au secteur des services, tandis que 18 millions travaillent dans l'industrie. Plus de deux tiers des enfants travaillent dans des entreprises familiales ou dans les cultures de la famille: ils travaillent sans rémunération pour aider leur famille. Sur les 152 millions d'enfants travailleurs, 73 millions travaillent dans des conditions dangereuses. Près de 4,3 millions d'enfants exécutent des travaux forcés; parmi eux, un million d'enfants sont victimes d'exploitation sexuelle.

## La cause: la pauvreté

Le travail des enfants est une réalité que l'on ne peut nier ; sa cause la plus fréquente est la pauvreté. Quand il s'agit de survivre, il va de soi que les enfants doivent eux aussi contribuer au revenu familial. La voie qui permettrait d'abolir le travail des enfants est complexe car les solutions simples n'existent pas. Même si la Convention des droits de l'enfant rejette, à l'article 32, toute forme d'exploitation économique et que la convention no 182 de l'Organisation Internationale du Travail OIT contre les pires formes d'exploitation des enfants fasse progresser la prise de conscience des droits de l'enfant dans le public et exige des Etats parties des mesures adaptées.

## Le travail des enfants n'est pas toujours mauvais

Le travail des enfants n'a rien à voir avec «donner un coup de main». Aider et endosser des responsabilités peuvent être favorables au développement physique et mental d'un enfant – pour autant que cela n'entrave pas la formation scolaire et les loisirs. Par ailleurs, il est nécessaire pour la survie de nombreuses familles que les enfants apportent leur aide tous les jours. Dès que des conditions inhumaines et des dangers menacent la santé et la vie des enfants, le travail des enfants doit cesser. L'UNICEF distingue entre des activités sensées et des activités dangereuses relevant de l'exploitation. Voici ce que l'on entend par là:

- Travail à temps complet pour des enfants beaucoup trop jeunes
- Trop d'heures de travail par jour
- Des activités préjudiciables à la santé des enfants, qui aboutissent p.ex. à des blessures, à la diminution de l'ouïe et de la vue ou à la dégradation de la coordination.
- Travailler et vivre dans la rue avec de mauvaises conditions
- Rémunération insuffisante ou nulle
- Responsabilité excessive, non adaptée à l'âge
- Des activités qui bloquent l'accès à la formation
- Des activités qui blessent la dignité et l'estime de soi de l'enfant comme par ex. l'esclavage, la servitude pour dettes ou l'exploitation sexuelle.

## La formation: la première priorité

La Convention relative aux droits de l'enfant qui est ratifiée aujourd'hui par presque tous les Etats du monde a permis à l'UNICEF une percée qui confère des bases juridiques solides à l'abolition progressive du travail des enfants. La Convention inscrit en effet entre autres dans la Constitution de chaque Etat le droit de l'enfant à l'éducation et à la protection contre toute forme d'exploitation économique et sexuelle. Pour prévenir les formes extrêmes du travail des enfants, deux protocoles additionnels sont de surcroît entrés en vigueur en 2001 et 2002: le protocole concernant les enfants soldats stipule que les jeunes de moins de 18 ans ne peuvent pas être astreints au service armé et n'ont pas le droit de prendre part aux combats. Le second protocole additionnel interdit expressément le trafic d'enfants, la prostitution et la pornographie infantile. Mais le défi reste néanmoins considérable pour la communauté mondiale.

Les programmes réalisés par l'UNICEF pour combattre le travail des enfants conjuguent des mesures dans le domaine de l'instruction scolaire, le soutien des familles touchées par la pauvreté et certaines modifications de la législation. L'UNICEF accorde une haute priorité à la formation et apporte son soutien aux écoles en leur fournissant du matériel scolaire et en contribuant à la formation initiale et continue du personnel enseignant. L'UNICEF intervient en outre sur place par des mesures concrètes afin de consolider les familles, par exemple en accordant aux enfants des bourses d'études ou en délivrant des repas aux écoliers et aux écolières. L'UNICEF se mobilise aussi en encourageant des réformes de la législation et en défendant une politique de la santé et de la formation dans la perspective de l'abolition des formes extrêmes du travail des enfants. L'UNICEF conseille également les entreprises en ce qui concerne les règles de conduite et d'achat à respecter.

Dernières modifications: décembre 2017

## Les chiffres en bref:

### Travail des enfants

152 millions d'enfants travaillent  
114 millions d'enfants ont moins de 15 ans  
123 millions de garçons  
95 millions de filles

### Travail des enfants dangereux

73 millions d'enfants dans le monde  
35 millions d'enfants ont moins de 15 ans  
45 millions de garçons  
28 millions de filles

Source : Rapport OIT 2017

## Comité suisse pour l'UNICEF

Pfingstweidstrasse 10  
8005 Zurich  
Téléphone +41 (0)44 317 22 66  
info@unicef.ch  
www.unicef.ch  
www.facebook.com/unicef.ch  
Compte postal pour les dons: 80-7211-9